

Direction de
l'Environnement

Service des installations
classées, des impacts
environnementaux et des
déchets

Bureau des ICPE

6, route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa CEDEX

N° 8230-2016/1-
ISP/DENV

Le Directeur

à

Nouméa, le - 9 DEC. 2016

Monsieur
Directeur général de la SA Kuendu beach
BP 404
98845 Nouméa cedex

Objet : visite d'inspection réalisée le 25 novembre 2016 sur l'ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées du complexe hôtelier Kuendu Beach Resort, commune de Nouméa

Pièce jointe : compte-rendu de visite d'inspection

Monsieur le directeur général,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte- rendu de la visite d'inspection qui a été réalisée le 25 novembre 2016 sur votre installation de traitement et d'épuration des eaux usées du complexe hôtelier Kuendu Beach Resort, commune de Nouméa.

Je vous saurai gré de bien vouloir prendre en considération les différentes remarques et satisfaire aux demandes formulées par l'inspection des installations classées.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement